

L'ONF et le Pays Compiégnois imaginent la forêt du futur

L'Office national des forêts (ONF) et l'Association du Pays Compiégnois (APC) s'associent pour la préservation des forêts du territoire.

3 JANVIER 2024

Par **Guillaume Grasset**



Vue depuis les Beaux-Monts. Photo : Office national des forêts
« Nous en avons engagé 21 actions sur le programme de trente actions défini il y a un an », détaille Philippe Marini, en tant que président de l'Association du Pays compiégnois.

L'Association du Pays Compiégnois, qui regroupe l'Agglo de Compiègne et les communautés de communes des Lisières de l'Oise (Attichy) et de la Plaine d'Estrées (Estrées-Saint-Denis) a engagé une réflexion sur l'avenir des forêts de Compiègne, de Laigue et d'Ourscamp.

Le 15 décembre, il s'agissait de la première plénière sur les forêts du Grand Compiégnois, à l'institut Charles-Quentin de Pierrefonds. **L'Office national des forêts**, les professionnels de la forêt, les associations et les élus des communes concernées ont restitué un an de travail. Les collectivités membres de l'APC doivent investir 500.000€ d'ici 2026.

Elles ont défini quatre thématiques :

- Préserver la biodiversité et gérer durablement le massif
- Augmenter les connaissances, se former, s'informer
- Accueillir tous les publics en forêt
- Valoriser durablement les ressources forestières

1. Préserver la biodiversité et gérer durablement le massif



Florence Demouy, maire de Pierrefonds et 1ère vice-présidente des Lisières de l'Oise, le sous-préfet Christian Guyard et Philippe Marini, président de l'Agglo de Compiègne et de l'Association du Pays Compiégnois.

Il s'agit de protéger les sols forestiers pour préserver l'écosystème. «Il nous faut développer nos connaissances réciproques, ainsi que la transparence entre acteurs du massif forestier, estime Philippe Marini. Chacun a son opinion sur la forêt. Mais on a besoin de professionnels.»

Un cahier des charges spécifique sur les coupes sensibles vient d'être validé, après avoir été exposé au public et présenté aux professionnels. La surface concernée s'étend sur 20% de la forêt.

Il est question de qualité des coupes. «En protégeant les sols et la biodiversité, intervient **Jérôme Jaminon, directeur de l'agence de Compiègne à l'ONF**. Il nous faut déterminer les zones où mettre en place un cahier des charges restrictif.»



Jérôme Jaminon, directeur de l'agence de Compiègne à l'ONF. Photo : Oise Hebdo

Par exemple, le chantier d'exploitation au Voliard, organisé en régie ONF, fait l'objet de prescriptions :

- abattage, façonnage, débardage sur une période continue de trois mois à partir du début du chantier
- traitement des rémanents montage des houppiers, rémanents <2m et dispersion au ras du sol sur la coupe à 25m des chemins, évacuation des rémanents à 10 mètres des bords de routes, chemins et sentiers
- arrêt systématique du débardage dès apparition des premières ornières >20m.
- enlèvement des bois en route/chemin sous un mois après la fin de chantier.
- remise en état du parterre de la coupe et de la place de dépôt sous quinze jours après enlèvement des bois.

Gibier et chasse

Concernant le gibier et la chasse, il est question de sensibiliser à l'impact des herbivores sur la résilience de la forêt. En 2023, l'ONF a associé les associations de défense de la nature au suivi de la population de cerfs. Les résultats ont été diffusés aux élus, associations et chasseurs. «On nous a permis d'assister au dépouillement des résultats, alors que ce n'était pas le cas auparavant, confirme Didier Caron d'Oise Nature. Nous souhaitons éviter les doubles comptages pour arriver à la vérité.»

«Il faut expliquer comment s'organise la chasse sur notre territoire, reprend Jérôme Jaminon de l'ONF. Expliquer comment on décide du nombre d'animaux à prélever.» En avril 2024, un document d'information sur l'organisation de la chasse en forêt domaniale et les orientations stratégiques verra le jour. Il est envisagé deux ou trois réunions d'échanges par an pour proposer des actions permettant d'atteindre l'équilibre "forêt gibier".

Site d'intérêt écologique (SIE)

Les acteurs de la forêt ont sélectionné des zones à préserver des massifs de Laigue et d'Ourscamp-Pierrefonds. Ces zones d'intérêt écologique bénéficieraient de la restauration de milieux ouverts (pelouses, landes), préservation de milieux humides, maintien des zones à vieux bois...

43 SIE ont été retenus : 32 SIE en forêt de Laigue (108 hectares) et 11 SIE en forêt d'Ourscamp (61 hectares)

Dans ces zones sont répertoriées 47 espèces végétales d'enjeu, 16 espèces animales d'enjeu, de nombreuses végétations, fonctionnalités (zones humides...). «Il s'agit d'agir sur les milieux de vie ou de reproduction d'espèces rares, favoriser leur habitat par le maintien du vieux bois, l'accès à la lumière, le maintien en eau», énumèrent Manon Frangeul (ONF) et Sylvain Tourte d'Ecosphère).



Manon Frangeul de l'Office national des forêts.

Forêt domaniale de Compiègne

En **forêt domaniale de Compiègne**, les réserves biologiques des Beaux Monts et Grands Monts s'étendent sur 300 ha.

La réserve biologique dirigée des Beaux Monts et mares Saint-Louis a mené à l'inauguration le 18 mars 2023 du sentier du Pic Mar, à des inventaires naturalistes (suivi amphibiens et niveaux d'eau par l'ONF sur 8 mares), à l'inventaire des coléoptères aquatiques en 2024. Concernant les Grands Monts, il y a eu trois années de suivi des insectes (2021-2023).

Les îlot de sénescence (zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres) s'étendent sur 130 ha. Les sites à enjeu de gestion écologique concernent 500ha (mares, landes, zones humides, pelouses, dont îlot de vieillissement sur 187 ha...). Le massif compte 257 mares. Et le secteur du Mont du Tremble (gestion spécifique, allongement des âges d'exploitabilité) s'étend sur 215 ha.

Chantiers de restauration des rus

Il s'agit de restaurer et préserver les continuités écologiques humides forestières. Trois chantiers engagés :

- Restauration du ru de Berne et préservatif d'un ponceau historique à Vieux-Moulin à proximité des étangs Saint-Pierre. Habitats aquatiques favorisés et 800m linéaires de ru restaurés. Travaux de décembre 2022 à juillet 2024, avec mise en eau du nouveau lit de la rivière en juin 2024. Coût 159.000€ TTC
- Restauration des rus Grand Ru et Prés Rosoir à Saint-Sauveur : création de 5 mares et 863 mètres linéaires de ru restaurés, d'avril 2021 à janvier 2023. Coût : 39.500€ TTC.
- Restauration du Grand Marais à Saint-Jean-aux-Bois : vaste zone humide à restaurer en milieu ouvert sur 6,7 hectares. Création de 25 mares et conservation de 50 arbres habitat. De 2018 à décembre 2022. Coût : 199.200€ TTC.

Et en 2024 :

- Restauration de la continuité écologique du ru de Berne au droit du marais aux ânes à Vieux-Moulin : traitement de trois obstacles à continuité écologique, remise en fond de la vallée du cours d'eau, restauration de 300m de cours d'eau, création de quatre ouvrages. 190.000€ TTC (90% Agence Eau Seine Normandie, 6% Région)
- Restauration écologique du ru Grand ru à Saint-Sauveur : 1km de cours d'eau à restaurer, comblement de 800m linéaires et de un km de fossé. 80.000€TTC (80% Seine Normandie, 20% Europe).

- Restauration écologique du Grand Marais et du ru des Planchettes à Saint-Jean-aux-Bois : restauration du Marais sur 4,5ha, restauration du ru des Planchettes sur 510ml, création d'un réseau de mares. 170.000€ TTC (80% Seine Normandie, 20% Europe)

Adaptation des forêts au changement climatique

- Travail entre l'ONF et les Forêts privées de mai à septembre 2024 sur le retour d'expériences
- Travail avec un consortium de recherche Inrae / AgroParisTech sur l'évolution de la planification forestière de février à fin décembre 2024.

2. Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Chantiers participatifs

Les chantiers participatifs de l'ONF se multiplient avec les écoles, les entreprises, les associations (17 réalisations). Tout comme les chantiers participatifs de l'APC : reboisement de sites emblématiques, d'espaces publics, ou secteurs en déperissement. L'APC compte acheter de l'outillage et 270 grands plants d'arbres pour mener sept chantiers. En 2024 : déploiement de sorties nature avec les ambassadeurs de la forêt (avril à juin), chantiers participatifs de plantation (octobre 2024- janvier 2025).

Des ambassadeurs de la forêt

Mise en place d'une formation d'ambassadeurs de la forêt avec l'institut Charles-Quentin. Pour une douzaine de personnes : leur faire acquérir les connaissances qui leur permettront d'animer des sorties découverte et des chantiers participatifs.

Les ambassadeurs de la forêt connaîtront sur le bout des doigts l'histoire et évolution du massif forestier de Compiègne (et sites emblématiques), richesses biologiques du massif et services rendus par la forêt, enjeux de gestion du massif et adaptation de la forêt aux changements climatiques, plantation d'arbres sur le terrain et présentation de la sylviculture et de la gestion de la grande faune.

Ateliers dans les communes

Développer les ateliers de concertation dans les communes pour améliorer les dialogues autour des enjeux forestiers Vieux-Moulin (commune pilote),

Saint-Sauveur, Saint-Jean-aux-Bois, La Croix Saint Ouen, Choisy-au-Bac, Pierrefonds.

Exposition des forêts du Compiégnois présentée à l'institut Charles-Quentin (établir un programme de diffusion). Janvier à juin 2024 : conception et fabrication de trois ou quatre mallettes incluant trois à quatre jeux pour développer ses connaissances sur la forêt de manière ludique. Septembre à décembre 2024 : déploiement des animations autour des palettes, complémentarité avec les chantiers participatifs.

3. Accueillir tous les publics en forêt (renforcer offre de randonnée et sites d'accueil du public)

- Aménagements du Vivier du Grès à Rethondes (sentiers d'interprétation thématique en forêt de Laigue et Compiègne).
- Aménagements Mont Saint-Pierre à Vieux-Moulin : liaison étangs – Mont Saint-Pierre avec panneaux pédagogiques, éléments ludiques-sensoriels sur le Mont Saint-Pierre.
- Tourisme équestre (route européenne d'Artagnan), mobilités et devenir des routes forestières, projet de maison de l'environnement et de la forêt.

4. Valoriser durablement les ressources forestières

Les acteurs de la forêt veulent accompagner et maintenir la filière bois sur le territoire.

En 2023, la récolte de bois en forêt domaniale de Compiègne s'est élevée à 53.000m³, soit 66% d'arbres dépérissants. Un diagnostic de l'état sanitaire à l'échelle de la forêt est en cours avec le Département Santé des Forêts.

L'ONF, via sa filiale ONFE, contribue à l'approvisionnement de la chaufferie biomasse de Compiègne.

En 2023, 50% des bois commercialisés en forêt de Compiègne alimentent les contrats d'approvisionnement pour soutenir la filière bois locale. La part de volume de bois dépérissant rejoint la part de volume totale prélevée, depuis le début des années 2017.

Développer l'usage du bois local. Exemple de contrat d'approvisionnement en hêtre pour le groupe Smartwood à Saint-Sauveur, leader mondial de la fabrication de bâtonnets en bois de qualité alimentaire. Le hêtre contribue au développement durable n'a pas de goût, ni d'odeur, et il est de haute densité.